



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de WIMMÉNAU

ARRETE N° 10 / 2018
Portant interdiction de circulation
« Route de Bitche »

Le Maire de la Commune de WIMMÉNAU, Marc RUCH,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
VU l'article L 131-2 et R 131-3 du Code des Communes,
VU l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant :

qu'il importe, pour faciliter l'organisation de la porte ouverte organisée par *l'Amicale des sapeurs-pompiers de WIMMÉNAU*, **le 25 août 2018**,

d'instaurer une interdiction de circulation dans la route de Bitche,

- **du croisement route de Bitche/ rue Hohl au croisement route de Bitche/rue des rochers,**
- **la rue des rochers, portion du croisement rue de la montagne – rue Neuve vers route de Bitche**
- **du croisement route de Bitche/rue de l'école, au croisement route de Bitche/rue des rochers**
sauf pour les riverains

A R R E T E

Article 1 : Le **samedi 25 août 2018 de 12 heures à 24 heures**, la circulation de tout véhicule est interdite dans **la route de Bitche**,

- **du croisement route de Bitche/ rue Hohl au croisement route de Bitche/rue des rochers,**
- **la rue des rochers, portion du croisement rue de la montagne – rue Neuve vers route de Bitche**
- **du croisement route de Bitche/rue de l'école, au croisement route de Bitche/rue des rochers** **sauf pour les riverains**

Article 2 : Les contrevenants au présent arrêté seront sanctionnés par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

Article 3 : Les panneaux seront mis en place par *l'Amicale des sapeurs-pompiers de WIMMÉNAU*.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Wingen sur Moder
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de l'U.T. du Conseil Départemental de Bouxwiller
- M. le Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de WIMMÉNAU.
- Affichage aux endroits habituels de la commune et le jour de la manifestation sur panneaux.

Fait à Wimménau, le 22 août 2018
Le Maire,
Marc RUCH